

Indépendant

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XXII, No 3

Montréal, Mars 1916.

50 cts par an

Alliance Nationale
CERCLE DIANE DE VALOIS No 120
PAROISSE NOTRE DAME DES SEPT DOULEURS, VERDUN - FONDE LE 3 DEC 1915

MAD. J. P. DUPUIS
MAD. E. C. GAGNON VICE-PRÉS.
MAD. F. TOURNEUR PRÉSIDENTE.
MAD. S. C. PRIVÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
MAD. M. LOISELLE SECRÉTAIRE.
MAD. A. GONNENT AUDITRICE.
MAD. L. BÉSTAND AUDITRICE.
MAD. O. DEBRUISE AUDITRICE.
MAD. J. ETHIER AUDITRICE.
MR. J. A. DUFRESNE CHAPELAIN.
DR. P. VANDANDAIGNE MÉDECIN.

GRAND CONCOURS DE RECRUTEMENT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1916

ARRÊTÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

Droits d'Entrée

Art. 1.—(a) Les droits d'entrée durant ce concours sont ceux fixés par les statuts, (art. 176).
 (b) Le droit d'inscription à la caisse des malades (art. 177) est supprimé.

Récompenses offertes par le Bureau Exécutif

Art. 2.—(1) \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant ce concours.

Prix d'Honneur

- (2) En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les membres du sexe féminin auront droit à l'une des récompenses suivantes, d'après le nombre de membres proposés:
- a) 3 membres, un volume de littérature canadienne;
 - b) 5 membres, un pendant de montre (fob);
 - c) 6 membres, un loquet;

- d) 7 membres, une paire de boutons de manchettes;
- e) 8 membres, une chaîne de montre;
- f) 10 membres, une bague en or aux armes de la Société;
- g) 12 membres, une montre en argent aux armes de la Société;
- h) 15 membres, une montre en or aux armes de la Société.

Prix d'Honneur pour Dames

- (3) En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les dames auront droit à l'une des récompenses suivantes, d'après le nombre de membres proposés:
- a) 3 membres, un volume de littérature canadienne;
 - b) 4 membres, une médaille-scapulaire en or;
 - c) 5 membres, une épingle;
 - d) 6 membres, une bague aux armes de la Société;
 - e) 7 membres, un loquet aux armes de la Société;
 - f) 8 membres, un chapelet monté en or;
 - g) 10 membres, un camée;

- h) 12 membres, une montre en argent aux armes de la Société;
- i) 15 membres, une montre en or aux armes de la Société.

Prix de Cercle

Art. 3.—(a) Une série d'insignes d'officiers, y compris le collier de Président, à tout cercle qui aura fait admettre 25 membres;
 (b) Un drapeau en soie, aux armes de la Société, sur lequel le nom du cercle sera inscrit en lettres d'or, à tout cercle qui aura fait admettre 35 membres.

Conditions Diverses

Art. 4.—Les cercles ne pourront recevoir qu'un seul prix, quel que soit le nombre de membres admis.
 Art. 5.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faudra que les membres admis durant ce concours aient acquitté deux contributions avant le 1er août 1916.
 Art. 6.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours.

CHS DUQUETTE,
 Insp. en Chef.